

RÉPONSE MUNICIPALE N° 9/2021

le 30 juin 2021

Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) « Terrasses ouvertes »

10.03-2106-Reponse-09_2021-Interpellation-Jung-Terasses.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) « Terrasses ouvertes » déposée lors de la séance du Conseil communal du 5 mai 2021.

Après consultation du secteur de la police du commerce (ASR) qui est en charge du prélèvement de la taxe en question, il s'avère qu'une seule enseigne utilise le domaine public étant par conséquent soumise à la taxe. Le montant de celle-ci avoisine les Fr. 100.-.

Le tenancier sera informé par courrier que la Municipalité subventionnera sa taxe pour l'année 2021.

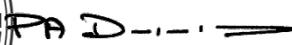
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ
DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ
ET
PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M. Guillaume Jung

Adopté par la Municipalité : le 14 juin 2021



Interpellation....

Terrasses ouvertes.

Monsieur le Président, Chères et Chers Collègues.

J'interviens à la suite des nouveaux assouplissements des restrictions sanitaires annoncés par le Conseil Fédéral le 12 avril dernier et entrées en vigueur le 19 avril, concernant l'ouverture des terrasses de restaurant dans le respect des recommandations de l'OFSP.

Par mon interpellation, je souhaite demander à la municipalité si elle a, ou si elle pourrait, exonérer de la taxe sur les terrasses les restaurateurs de notre commune pour la saison 2021 ?

Cette taxe est définie comme suit :

À l'année	CHF 45. --/m ²
Saison estival (de Pâque à octobre)	CHF 30. --/m ²

Ces montants sont faibles, imaginons un bar/restaurant de notre commune, avec 20m² de terrasse située sur la voie publique. La facture pour lui ne sera que de CHF 600.- pour la saison, mais pour respecter les directives de l'OFSP il ne pourra mettre que moitié moins de table qu'habituellement, on peut ainsi aisément imaginer que le rendement sera donc plus faible également.

Aussi, au vu des petits nombres de restaurateurs concernés, les montants totaux de ce geste ne devraient probablement pas dépasser les CHF 2'000.- à CHF 3'000.- pour la commune. Un petit geste de soutien supplémentaire de la part de notre commune, mais un grand geste pour nos restaurateurs. Ils ne sont que quelques-uns à payer cette taxe et ce ne sont pas de grandes sommes, mais avec toutes les contraintes qu'ils ont eu ces derniers temps, ce serait un nouveau geste d'encouragement pour notre économie locale.

Je remercie la municipalité de sa réponse écrite.

Guillaume Jung et groupe UDC La Tour

José Espinosa – Hors Parti